

Les législateurs appellent à des sanctions plus sévères contre la pollution de l'eau

Dossier de la rédaction de H2o
January 2017

Les législateurs ont examiné un projet d'amendement à la loi sur la prévention de la pollution de l'eau, appelant à des sanctions plus sévères à l'encontre des contrevenants.

Le projet d'amendement a été soumis par le Conseil des Affaires d'État au Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale en première lecture, lors de la session bimestrielle de l'organe législatif suprême. Durant une délibération de groupe, Chen Zhu, vice-président du Comité permanent de l'APN, a indiqué qu'un siécle serait nécessaire pour traiter le problème de la pollution des eaux souterraines et des lacs, ajoutant que le coût des infractions à la loi devait être encore plus élevé par rapport aux actions consistant à polluer l'air. Bien que le projet d'amendement durcisse les sanctions, M. Chen pense que cela n'est pas encore suffisant. Xie Xuren, un autre membre du Comité permanent de l'APN, a proposé la création dans les régions rurales d'un système de gestion pour le traitement des eaux usées domestiques et des ordures. L'actuelle loi sur la prévention de la pollution de l'eau a été élaborée en 1984 et amendée deux fois en 1996 et en 2008. Les gouvernements locaux doivent fixer des délais et redoubler d'efforts pour améliorer la qualité de l'eau. Ils seront autorisés à établir des exigences plus strictes pour le contrôle des polluants, afin de dicter des normes pour la qualité de l'eau, selon le projet d'amendement. Le système de surveillance de l'environnement doit également être amélioré, avec des obligations d'auto-surveillance pour les entreprises polluantes spécifiées dans le projet d'amendement.

Xinhua